



# Commission Administrative Paritaire de niveau A (CAP A)

COMPTE RENDU  
09 avril 2026

Cette CAP s'est déroulée sous la présidence du sous-directeur animation de la politique RH, Monsieur VILLE Marc.

L'UNSA Défense était représentée par : N. ALBERTIN, E. BARRERE et H. BOUCHIBA

## ORDRE DU JOUR

Cette CAP a tenu sa séance le 9 avril 2026, avec l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des déclarations Liminaires des OS ;
2. Réponse aux déclarations liminaires ;
3. Approbation de 2 PV de CAP ;
4. Examen d'un dossier de non titularisation ;
5. Examen de deux recours CREP ;
6. RETEX sur les CAP 2025.

### 1) Déclarations liminaires :

À cette occasion, l'UNSA Défense a dans sa déclaration liminaire, diffusée le 9 avril 2026 :

- Évoqué les difficultés liées au pouvoir d'achat des agents, dans un contexte de hausse du coût de la vie ;
- Proposé plusieurs pistes d'amélioration des conditions de travail, notamment en matière d'organisation du travail et de reconnaissance salariale ;
- Rappelé que la réflexion engagée sur l'attractivité du corps des attachés devra également être menée pour les autres filières de catégorie A, notamment les filières techniques, sociales et paramédicales.

### 2) Réponses de l'administration aux DL :

Concernant la rénovation statutaire du corps des attachés, le président de la CAP a indiqué que cette évolution aura un impact évident sur le corps des ingénieurs civils de la défense (ICD).

Il a précisé que des réflexions sont actuellement engagées pour la filière technique, même si certaines évolutions relèvent de décisions interministérielles pilotées par la fonction publique, notamment pour les corps interministériels tels que les corps sociaux.

Le président a également reconnu une baisse d'attractivité du corps des attachés, confirmant que plusieurs pistes d'amélioration sont actuellement à l'étude.

Concernant le CIA, le président a indiqué que le ministère des Armées avait anticipé la préparation budgétaire et demandé aux employeurs de préparer les travaux nécessaires afin de permettre une mise en paiement du CIA au mois de juillet.





S'agissant de la filière paramédicale, les travaux relatifs aux avancements 2025 et 2026 sont actuellement menés par le CMG de Saint-Germain-en-Laye.

Par ailleurs, le ministère conduit une réflexion visant à étudier la possibilité de transposer certaines mesures issues de la fonction publique hospitalière.

### 3) Approbation de 2 PV des CAP du 22 février 2024 et 21 mars 2024 :

Les PV ont été approuvés à l'unanimité.

### 4) Examen d'un dossier de non titularisation :

Après étude du dossier, un avis partagé a été rendu sur ce dossier.

**L'UNSA Défense espère qu'un accompagnement permettra à l'agent de poursuivre sa carrière de manière optimale.**

### 5) Examen de 2 recours CREP :

Après étude des dossiers, certaines demandes des agents ont reçu un avis favorable unanime.

**L'UNSA Défense souhaite que tous les employeurs définissent des objectifs clairs et SMART (simples, mesurables, acceptés et temporellement définis). L'UNSA Défense regrette qu'il n'y ait pas de consignes communes à tous les employeurs concernant la rédaction des CREP et plus précisément sur l'aptitude à exercer des fonctions supérieures, item primordial pour les dossiers d'avancement des agents.**

### 6) RETEX sur les CAP 2025 :

La CAP des catégories A s'est réunie 8 fois en 2025 et a traité 28 dossiers dont 10 dossiers disciplinaires, 9 recours CREP, 6 prolongations de stage et 3 autres cas.

**L'UNSA Défense a salué le travail réalisé par les équipes du Bureau de Gestion Ministérielle (BGM) pour la préparation de ce retour d'expérience.**

**Toutefois, l'UNSA Défense a souhaité savoir dans quelle mesure les employeurs ont effectivement suivi les avis rendus par la CAP, notamment lorsque ceux-ci étaient unanimes dans le cadre de recours CREP.**

La prochaine CAP des catégories A aura lieu les 11 et 12 juin 2026.

## CONCLUSION :

**Les commissaires UNSA Défense ont, une nouvelle fois, examiné les dossiers inscrits à l'ordre du jour avec rigueur, sérieux et sens des responsabilités, afin de défendre au mieux les intérêts des agents.**

**Les agents sont invités à se rapprocher de leurs représentants UNSA Défense, qui restent leurs interlocuteurs privilégiés pour toute question relative à leur carrière, notamment concernant les comptes rendus d'entretien professionnel (CREP).**

**Pour toute question, n'hésitez pas à contacter vos élus en CAP A**

**L'UNSA, numéro 1 sur cette CAP détient 3 sièges sur 8.**

